

## CONSEIL NATIONAL DU COMMERCE

---

### 1- QUATRE PRIORITES DE SERGE PAPIN

Serge Papin, le nouveau ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Pouvoir d'achat, a dévoilé ses premières priorités : intéressement immédiat et non imposable pour les salariés, priorité aux PME dans les négociations commerciales, taxation accrue des importations low-cost et plan d'action pour revitaliser les centres-villes.

- **Intéressement immédiat et non imposable pour les salariés**

La CPME propose de faire évoluer les dispositifs d'épargne salariale actuel en instaurant un intéressement et une participation immédiatement disponible et non imposable et non chargée, permettant aux salariés d'accéder librement aux sommes issues de l'intéressement ou de la participation sans attendre l'expiration du délai d'indisponibilité, actuellement fixé à cinq ans dans le cadre du PEE.

Cette réforme offrirait davantage de flexibilité financière aux salariés, renforcerait l'attractivité du dispositif d'épargne salariale et constituerait un levier efficace pour soutenir le pouvoir d'achat, tout en préservant la logique de partage de la valeur au sein de l'entreprise.

- **Priorité aux PME dans les négociations commerciales**

La CPME a réuni son GT souveraineté alimentaire afin de recueillir l'avis de ses adhérents sur la proposition de Serge Papin, ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme, et du Pouvoir d'achat, d'avancer la date butoir des négociations commerciales pour les PME du secteur alimentaire.

Il en est ressorti :

- Un consensus unanime **contre une prise de position de la CPME** sur ce sujet spécifique c'est un sujet sectoriel qui ne doit pas être traité au niveau d'une organisation interprofessionnelle.
- Un accord unanime que **chaque fédération sectorielle doit porter sa propre position.**

- **Taxation accrue des importations low-cost**

La CPME salue l'appel du gouvernement français à sanctionner la plateforme chinoise Shein

Alors que le gouvernement, sur instruction du Premier ministre, engage la **procédure de suspension de Shein** le temps nécessaire pour que la plateforme démontre aux pouvoirs publics que l'ensemble de ses contenus soient enfin en conformité avec nos lois et règlements, **la CPME insiste sur l'absolue nécessité d'une réaction forte et immédiate de l'Union européenne** pour protéger son tissu économique, avant qu'il ne soit trop tard.

Depuis plusieurs mois, la CPME alerte en effet sur les conséquences de ces produits à bas coût importés massivement, qui menacent directement les entreprises françaises. Il suffit pour s'en convaincre de constater, partout sur le territoire, la véritable hécatombe actuelle des commerces de proximité non alimentaires.

Face à cette urgence, la Confédération préconise d'adopter sans délai des mesures visant à :

- **Réviser urgemment les seuils d'exemption douanière**, sans attendre 2028, afin de restaurer une concurrence loyale entre les entreprises européennes et extra européennes
- **Mettre en place de frais de gestion d'un minimum de 5 euros par article** pour les colis de moins de 150 euros en provenance de pays extra-européens. *NB : L'article 22 du PLF prévoit 2 euros par article.*
- **Renforcer les contrôles sur les produits importés**, tant sur le plan fiscal que sanitaire, environnemental et de conformité.
- **Interdire la publicité de la fast fashion** afin de lutter contre la surconsommation, les impacts environnementaux, sociaux et sanitaires
- **Déréférencer les plateformes en ligne** qui ne respectent pas les normes de l'Union européenne (UE).
- **Lancer une campagne de sensibilisation** pour rétablir la notion de prix juste dans l'esprit du consommateur

Ces mesures enverraient le signal fort selon lequel l'UE est enfin capable de défendre ses entreprises et ses citoyens - consommateurs face à des pratiques commerciales brutales qui détruisent son économie. A défaut, il est à craindre que le monde entrepreneurial ne finisse par questionner l'utilité même des instances européennes. Et ce, d'autant plus que les Etats-Unis ont su réagir rapidement et faire drastiquement chuter le nombre de colis en provenance de Chine.

- **Plan d'action pour revitaliser les centres-villes**

## **Constat**

Quelques chiffres sur le commerce de proximité :

- [Selon le dernier baromètre du centre-ville publié en mai 2025](#), 64% des Français se disent attachés à leur centre-ville (76% chez les 25-34 ans).

- Malgré cet attachement fort, les chiffres de fréquentation sont en recul. **35 % des Français** affirment se rendre **moins souvent** en centre-ville qu'il y a quelques années.

Les trois freins principaux sont très clairs :

- **70 %** des Français citent les **prix jugés trop élevés**,
- **57 %** pointent les **difficultés de stationnement**,
- **38 %** estiment que **l'offre commerciale n'est pas suffisante**,

Dans la perspective des élections municipales de 2026, les Français ont été interrogés sur les priorités à donner aux centres-villes. Et la réponse est sans appel :

- **66 %** jugent la **revitalisation du centre-ville prioritaire**,
- La **dynamisation des commerces de proximité** arrive en **tête des attentes** (citée par **28 %**), devant la sécurité (27 %) et le stationnement (21 %).

## Propositions

- **Soutenir le commerce par des outils de dynamisation**
- **Faciliter l'accès au centre-ville** (stationnement, transport en commun...)
- Renforcer les liens au bénéfice du commerce dans les programmes nationaux Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain :
  - o Le programme Action Cœur de Ville est une initiative essentielle pour revitaliser les centres-villes, mais **il souffre d'un problème de gouvernance et d'un manque de suivi sur l'affectation des fonds**.
  - o Mieux orienté et géré, il pourrait avoir un impact encore plus fort en garantissant que les financements bénéficient réellement aux acteurs économiques locaux et aux projets structurants.
- Mener des **actions de réhabilitation des friches ou locaux vacants** pour accueillir des activités commerciales, servant de pépinières.
- Instaurer un **dialogue constant entre élus locaux et acteurs économiques des zones impactées par les travaux** sur la voie publique, de leur conception à leur réalisation.
- **Reconsidérer la fiscalité locale** comme levier de soutien et d'attractivité, en proposant des exonérations spécifiques et ciblées pour les commerces de proximité.

## **2- RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR L'AVENIR DU COMMERCE DE PROXIMITE**

À la suite de la remise mercredi d'un rapport sur l'avenir du commerce de proximité, le ministre Serge Papin a présenté ce vendredi les mesures retenues parmi les 30 recommandations figurant dans le document.

- **Faire évoluer la taxe sur les friches commerciales.** Actuellement, cette taxe est applicable au bout de deux années de vacance. Sa mise en œuvre «ne rend pas cette pratique dissuasive pour les propriétaires eu égard à son faible montant et à la facilité d'en obtenir l'exonération». Il préconise de permettre au maire de la cibler sur un endroit précis. Un amendement sera déposé en ce sens dans le projet de loi de finances (PLF) 2026, actuellement en discussions à l'Assemblée nationale.
- **Pérenniser les managers de commerce** et fonds solidaires, en développant leur formation continue et leur certification professionnelle.
- Créer un **fonds d'investissement solidaires** et de foncières solidaires dédiées.
- Promouvoir un **plan de formation à l'Intelligence Artificielle** et aux outils numériques pour renforcer l'habileté numérique des commerçants, via le plan « Osez l'IA ».
- **Renforcer les programmes gouvernementaux existants**, tels qu'Action cœur de ville, Petites villes de demain et Villages d'avenir,
- **Lutter contre la vacance commerciale** en réunissant toutes les solutions portées par les acteurs (entrepreneurs, bailleurs privés, collectivités...) dans un même outil.
- **Déployer une charte intitulée « Ville commerçante »** à l'échelle nationale,
- **Soutenir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires**,
- **Valoriser les locaux vacants** par leur mise à disposition temporaire.

Ces annonces interviennent dans un contexte de polémique autour du géant chinois Shein, après la découverte de poupées à caractère pédopornographique et d'armes de catégories A en vente sur le site. Déjà fragilisés par la concurrence des centres commerciaux en périphérie urbaine, les petits commerces voient leur survie encore davantage menacée par l'essor du commerce en ligne, qui a représenté 175,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans l'Hexagone en 2024.